

Demande de dépenses spéciales

Si vous avez utilisé d'autres formules et guides FormSupport, les expressions « lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants » et « montant prévu dans les tables » vous sont familières. Examinons d'abord le sens et l'utilité des lignes directrices et des tables.

* * *

Les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants

Les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants sont des règles sur la façon de calculer le montant de pension alimentaire pour enfants à verser. Il existe des lignes directrices fédérales et des lignes directrices pour chaque province et territoire canadien. Plusieurs pays étrangers possèdent en plus leurs propres versions de lignes directrices.

Les lignes directrices tiennent compte du coût moyen nécessaire pour subvenir aux besoins d'un enfant. Ces coûts comprennent toutes les dépenses normales encourues par un parent. La version imprimée des lignes directrices présente des listes très complètes, ou des tables, de montants à verser par la personne qui paie la pension alimentaire pour enfants. Le montant (connu sous l'expression « montant prévu dans les tables ») est un pourcentage du revenu du parent payeur, avant impôts. Ce montant varie en fonction du nombre d'enfants.

Les tribunaux doivent respecter les lignes directrices relatives aux pensions alimentaires pour enfants, sauf certaines exceptions. Si un enfant a des dépenses spéciales ou si le montant prévu dans les tables causerait des difficultés financières excessives au parent, *le tribunal est habilité à ordonner un montant différent*. Le ministère fédéral de la Justice possède des renseignements supplémentaires sur les lignes directrices. Vous pouvez les obtenir en téléphonant au numéro 1 888 373-2222 ou en visitant le site Web du ministère à l'adresse suivante : <http://canada.justice.gc.ca>.

* * *

Qui doit utiliser la Formule H?

Si vous demandez au tribunal de rendre une ordonnance enjoignant l'intimé de payer une partie des dépenses spéciales ou extraordinaires et nécessaires d'un enfant, vous pourriez :

- demander une « première » ordonnance de pension alimentaire pour enfants (vous remplirez, entre autres, les Formules C et E)
- demander au tribunal de changer (c'est-à-dire d'augmenter ou de réduire) votre portion des dépenses spéciales d'une ordonnance ou d'une entente écrite en vigueur. Dans ce cas, vous remplirez en plus la Formule M et d'autres formules.

Si l'une de ces situations s'applique à vous, veuillez remplir les formules susmentionnées. Le guide FormSupport accompagnant ces formules vous indiquera quand revenir à la Formule H.

* * *

Vous avez rempli les formules qui établissent ou qui servent de fondement à votre demande de dépenses spéciales. N'oubliez pas que les montants prévus dans les tables des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants constituent des points de départ. Les montants prévus dans les tables des lignes directrices représentent les moyennes des dépenses prévues pour subvenir aux besoins des enfants. Les familles ont souvent des dépenses que les parents décident de diviser selon leur revenu. À l'aide de la Formule H, vous demandez au tribunal de prendre cette décision. Le tribunal déterminera si chaque dépense est raisonnable et nécessaire pour l'enfant. Le tribunal peut ajouter une partie de la dépense au montant de base prévu dans les tables que paie un parent à l'autre. Il est important de noter que rien n'est garanti. Vous demandez au tribunal de prendre cette décision pour vous.

Cochez la case située dans la partie supérieure gauche de la formule si vous souhaitez présenter une demande pour dépenses spéciales. Vous devez joindre les documents précisant les raisons de la nécessité de ces dépenses.

La prochaine section traite de chaque « type » de dépense spéciale et présente des exemples. Déterminez les types qui s'appliquent à la situation de vos enfants. Ayez en main un « bon » exemplaire de la Formule H et utilisez votre « brouillon » ou une autre feuille de papier. Énumérez toutes les choses à faire et tous les documents à obtenir dans la section Feuille de travail à la fin de ce guide.

Nota : À l'égard des trois premiers types de dépenses –garde d'enfants, **soins de santé** et primes d'assurance médicale et dentaire - le **ministère fédéral de la Justice** offre une brochure utile intitulée *Grille des allègements fiscaux pour frais de garde* et *Grille des allègements fiscaux pour frais médicaux*. La brochure présente des tableaux qui vous aideront à calculer les avantages fiscaux pour les dépenses déduites de votre déclaration de revenus. Vous avez besoin de cette information pour calculer le montant à inscrire dans la colonne « montant net dépensé » de la **Formule H**.

Pour obtenir un exemplaire de cette brochure, il suffit de téléphoner au numéro 1 888 373-2222 ou de consulter l'adresse Internet suivante : <http://canada.justice.gc.ca>

1. Garde d'enfants

N'oubliez pas que les coûts normaux moyens pour subvenir aux besoins d'un enfant sont déjà inclus dans le montant de pension alimentaire pour enfants prévu dans les tables des lignes directrices. Les frais de garde occasionnelle d'un enfant font partie du calcul utilisé pour arriver au montant prévu dans les tables.

L'expression « garde d'enfants » indique la dépense encourue par un parent en raison de son travail, de ses études ou de sa formation ou en cas de maladie ou d'invalidité du parent.

Exemple :

Andrea travaille à l'épicerie du lundi au jeudi. Son horaire de travail lui permet de préparer ses 3 enfants pour l'école, mais elle doit payer des frais de garde après l'école. Elle suit des cours au collège communautaire le jeudi et le vendredi soir et elle paie des frais de garde régulière pour ces soirées. Durant l'été, ses enfants vont à un camp de jour organisé par son église; elle paie pour les quatre jours par semaine de camp, mais elle ne suit pas de cours du soir durant la saison estivale et, par conséquent, elle n'a pas de frais de garde. Andrea reçoit un crédit d'allègement fiscal pour les frais de garde de jour.

Andrea présente une demande pour dépenses de frais de garde. Elle doit cocher la case située à côté du n^o 1. Sur la ligne a., elle doit inscrire pour ses 3 enfants (elle écrit leurs prénoms) le type de dépense (1) et inscrire dans la prochaine colonne les « frais de garde liés au travail/à l'école ».

Le montant réel de ses dépenses varie – il est différent durant l'été, car elle ne suit pas de cours, même si les frais de camp de jour sont plus élevés que les frais de garde pour ses enfants après l'école. Andrea calculera le montant versé chaque année et l'inscrira dans la troisième colonne. Pour obtenir le montant net, Andrea tiendra compte du montant de la dépense déduite de ses impôts. Elle soustraira ce montant de celui de la colonne du montant réel et elle inscrira le montant net dans la dernière colonne.

N'oubliez pas qu'Andrea doit prouver la nécessité de la dépense. À cet égard, elle annexera son reçu ou sa preuve, c'est-à-dire un reçu du collège communautaire précisant qu'elle y est inscrite, en plus des reçus pour frais de garde après l'école, des frais de camp de jour et des frais de garde régulière du jeudi et du vendredi soir. Elle écrira la lettre « a » sur chaque reçu pour montrer que ces reçus correspondent à sa demande présentée sur la ligne « a ».

Présentez-vous une demande de dépenses spéciales pour garde d'enfants? Si oui, prenez note des dépenses encourues et des reçus à obtenir.

2. Frais relatifs aux soins de santé de plus de 100 \$ par année

Le montant de pension alimentaire pour enfants prévu dans les tables des lignes directrices inclut déjà les frais normaux moyens pour les soins de santé d'un enfant. Si les besoins de soins de santé d'un enfant sont au moins de **100 \$ plus élevés** par année que les frais couverts par le régime d'assurance, vous pouvez présenter une demande de dépenses spéciales. Les soins de santé comprennent, entre autres, les médicaments, les soins orthodontiques, les verres correcteurs, l'orthophonie et le counseling.

Exemple :

Hugh a deux fils, Liam et David. Le dentiste a envoyé David chez l'orthodontiste qui remarque les graves problèmes de dentition de l'enfant. Il devra subir des traitements et porter un arc dentaire au cours des prochaines années. L'orthodontiste a remis à Hugh une lettre décrivant les problèmes, la nécessité de les corriger, un plan thérapeutique et une estimation des coûts (très élevés). Heureusement, la dentition de Liam ne montre aucun problème! Hugh demande au tribunal d'inclure les dépenses spéciales pour les soins de santé de David dans son ordonnance alimentaire.

Il existe déjà une ordonnance alimentaire entre Hugh et Colleen; cette dernière verse

régulièrement une pension alimentaire. Hugh remplira la Formule M pour modifier l'ordonnance et la Formule H pour ajouter les dépenses spéciales.

Sur la Formule H, Hugh cochera la case n° 2, frais relatifs aux soins de santé de plus de 100 \$ par année. Il inscrira « soins orthodontiques » et le nom de David. Étant donné que le traitement n'a pas commencé, Hugh inscrira le montant estimé et annexera un exemplaire du plan thérapeutique de l'orthodontiste. Hugh a vérifié le régime d'assurance de son employeur, lequel couvrira une partie du montant chaque année; il peut en plus déduire une partie du montant dans sa déclaration d'impôt sur le revenu. Il inscrira dans la dernière colonne le montant à payer, après remboursement du régime d'assurance et après déduction fiscale. Hugh annexera une copie de la page du fascicule de la compagnie d'assurance qui traite de la protection pour les traitements orthodontiques.

3. Partie des primes d'assurance médicale et/ou dentaire attribuable à l'enfant

Les parents versent parfois des primes d'assurance pour les besoins médicaux et/ou dentaires de leurs enfants. Si les primes sont raisonnables, nécessaires et pour l'enfant, une partie des frais peut être comprise dans une demande de dépenses spéciales.

Exemple :

Tiffany occupe trois emplois à temps partiel pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants. Elle ne travaille pas un nombre suffisant d'heures à chaque endroit pour être admissible à la protection d'assurance médicale et dentaire de l'employeur. Elle cotise à un régime privé de soins de santé qui couvre les médicaments et les soins dentaires des enfants. La demande de Tiffany comprendra les primes d'assurance qu'elle verse chaque mois.

Dans cette situation, Tiffany demandera en plus le type de dépense n° 2, car la partie déductible (la somme qu'elle verse personnellement) pour les médicaments et les soins dentaires est supérieure à 100 \$ par année pour chaque enfant. Elle peut également présenter une demande pour frais de garde d'enfants, qu'elle doit payer pour pouvoir travailler.

À l'égard de cette dépense, Tiffany cochera la case située à côté de l'article 3, avant d'inscrire les détails sur le tableau. Elle y inscrira les primes mensuelles d'assurance payées. À l'égard de cette dépense, le montant « net » est le même que le montant réel dépensé par Tiffany. Elle n'obtient

pas d'allègement fiscal et personne d'autre paie une partie des primes. Elle multipliera le montant mensuel par 12 et elle inscrira le montant annuel dans la dernière colonne.

Si vous versez des primes d'assurance pour subvenir aux besoins médicaux et/ou dentaires de votre enfant, ces primes peuvent être comprises dans votre demande de dépenses spéciales. Vous n'incluez que la partie qui couvre l'enfant ou les enfants à l'égard desquels une pension alimentaire est demandée ou payée dans cette demande. Vous devez annexer les reçus et une preuve de la compagnie d'assurance précisant la portion qui couvre l'enfant ou les enfants.

Nota : Certains tribunaux déterminent que les trois prochains types de dépense comprennent « tout programme éducatif qui répond aux besoins particuliers de l'enfant ». Le tribunal déterminera toujours si la dépense est raisonnable et nécessaire. « Raisonnable » correspond à savoir si la dépense est prévue et payée par les parents – et si les parents peuvent se la permettre. « Nécessaire » correspond à savoir si l'enfant redoublera ou sera désavantagé si la dépense en question n'est pas effectuée.

4. Dépenses extraordinaires pour les études (école primaire et école secondaire)

Les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants utilisent le mot « extraordinaire ». N'oubliez pas que le « montant prévu dans les tables des lignes directrices » inclut déjà les frais d'études normaux encourus par les parents. Lorsqu'un parent fait face à des dépenses extraordinaires, il peut présenter une demande pour que l'intimé en paie une partie.

Types de dépenses extraordinaires

Ces dépenses doivent d'abord être raisonnables et nécessaires et ressembler aux exemples suivants :

- Frais de scolarité. Les parents ont peut-être convenu que l'enfant fréquentera une école privée ou il faut peut-être composer avec les besoins de l'enfant.
- Tutorat. Est-ce que l'enfant éprouve des difficultés en mathématiques? Le personnel scolaire peut suggérer un tuteur et un centre d'apprentissage pour offrir à l'enfant une formation supplémentaire ou pour lui permettre de réviser les éléments nécessaires afin de passer l'année.
- Langue. Est-ce que l'enfant a besoin d'aide supplémentaire en anglais?

- Matériel. Si l'école exige que l'enfant possède un ordinateur ou un autre outil de travail en classe ou pour préparer ses rapports ou ses recherches.

Vous remarquez que les exemples traitent d'éducation – des éléments qui faciliteront la réussite scolaire de l'enfant. Les dépenses parascolaires sont couvertes par un autre type de dépense.

Le tribunal doit être convaincu que les dépenses sont raisonnables et nécessaires. Vous devrez annexer les reçus ou les estimations. Une lettre de la direction de l'école précisant que l'article est nécessaire pour l'enfant aidera le tribunal.

5. Frais d'études postsecondaires (collège ou université)

Les mêmes règles que celles énumérées au point 4 s'appliquent à ce type de dépense. Si l'enfant est au collège ou à l'université, vous devez présenter au tribunal une liste de cours et des reçus pour frais de cours. Si l'enfant n'est toujours pas inscrit dans un établissement postsecondaire, vous devrez obtenir une estimation des dépenses auprès de l'établissement et une lettre précisant que l'enfant peut s'y inscrire et la date de l'inscription.

6. Frais extraordinaires relatifs aux activités parascolaires

Certains parents s'entendent sur la façon de diviser les dépenses liées aux activités parascolaires. Ils conviennent des dépenses qui font partie des versements normaux de pension alimentaire et de la façon de diviser les autres dépenses.

Exemple :

André et Monique ont deux enfants, Jean et Natalie. Au moment de la séparation, les parents se sont entendus sur le montant de la pension alimentaire pour enfants prévu dans les tables des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants. Ils ont rédigé une entente qui incluait les dépenses spéciales liées aux cours de musique et de soccer des deux enfants. Ils ont divisé comme suit les dépenses en fonction de leurs revenus : deux cinquièmes (40 %) pour Monique et trois cinquièmes (60 %) pour André.

Monique a déménagé en Colombie-Britannique et elle souhaite obtenir une ordonnance d'un tribunal pour la pension alimentaire et les dépenses spéciales. Elle veut en plus inclure les frais d'achat d'un meilleur violon pour Jean et d'un piano pour Natalie. Les deux enfants ont la possibilité de

participer à un camp de soccer et elle veut que André paie une partie de cette dépense.

Ces parents se sont toujours entendus sur l'importance de pratiquer un sport et d'apprendre à jouer d'un instrument de musique et que les frais n'entraient pas dans le montant de base de la pension alimentaire. Monique inclura dans sa demande les dépenses déjà convenues – cours de musique et soccer. Elle inscrira sur d'autres lignes les nouvelles dépenses (camp de soccer et instruments de musique) et elle annexera des estimations pour chaque article.

Il est impossible d'énumérer dans ce guide FormSupport l'éventail de « frais extraordinaires relatifs aux activités parascolaires ». Ils sont trop nombreux. Pensez aux types d'activités parascolaires de votre enfant. Inscrivez ce type de dépenses dans votre demande si vous pensez que le tribunal les considérera raisonnables et nécessaires pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant et qu'ils représentent des dépenses normales moyennes d'un parent pour subvenir aux besoins d'un enfant. Comme d'habitude, il n'y a aucune garantie. Vous demandez au tribunal de décider pour vous.

Ce guide FormSupport contient beaucoup d'information pour une formule très courte. Il est probable, mais possible, que vous présenterez une demande pour chaque type de dépense. Vous avez des choses à faire pour chaque demande. Écrivez les documents à obtenir dans la section Feuille de travail à la fin de ce guide.

Vous devez inscrire sur la formule les montants réels (ou estimés) par mois ou par année. Le montant « net » est un montant annuel. Si le montant réel dépensé n'est pas un montant annuel, la prochaine section vous sera peut-être utile :

Comment convertir en montants mensuels ou annuels?

(dans chaque exemple, le numéro souligné est un montant annuel)

1. Pour convertir d'hebdomadaire à mensuel :
Montant hebdomadaire fois 52 semaines, divisé par 12
(exemple : 94 \$ par semaine x 52 = 4 888 \$.
Divisé par 12 = 407,33 \$ par mois)
2. Pour convertir de deux fois par mois à mensuel :
Montant pour un demi-mois fois 2
(exemple : 217 \$ par demi-mois x 2 = 434,00 \$ par mois)

